



  
Commune d'Oron

**LA MUNICIPALITE**

**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE LA COMMUNE D'ORON**

**PREAVIS N° 20/2022**

**DEMANDE DE CREDIT DE**

**CHF 177'000.00 TTC**

**POUR UNE ETUDE CONCERNANT LE  
NOUVEAU RESERVOIR DES CARBOLES**

**A LES THIOLEYRES**



Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

## Préambule

Le PDDE 2014 de la Commune d'Oron prévoit la construction d'une seconde tête de réseau sur le flanc Ouest du territoire communal, au lieu-dit Les Carboles (mesure n° 1.3). Cet ouvrage doit permettre de poursuivre la simplification du réseau initiée par la construction du réservoir des Clos. Il sera en outre la future plate-forme d'échanges d'eau avec la Commune de Puidoux, elle-même connectée à Eauservice Lausanne (station de Bret).

La Municipalité souhaite mandater un spécialiste de l'hydraulique et du génie civil pour les études et la budgétisation de ce nouvel ouvrage, dont les caractéristiques sont définies comme suit dans le PDDE de 2014 :

- Alimentation des secteurs Palézieux-Gare, Châtillens-Haut, Les Tavernes et Les Thioleyres, soit 3'000 habitants
- Accord de principe de la Commune de Puidoux pour l'alimentation d'environ 1/3 de sa population soit 1'100 habitants. Intérêt prépondérant pour la réserve incendie, l'alimentation servant avant tout en cas de défaillance du réseau de Puidoux)
- Réserve alimentaire + incendie : 1'700 m<sup>3</sup> + 800 m<sup>3</sup>
- Cote trop-plein : 760 m (en équilibre avec le réservoir de Montchevrel, Commune de Puidoux)
- Accord de principe du propriétaire foncier.

Le rapport du PDDE préconise à juste titre d'affiner le dimensionnement de cet ouvrage dans le cadre d'un avant-projet et des négociations futures avec la Commune de Puidoux. A ce titre, la phase partielle d'avant-projet devra se pencher sur les relations intercommunales avec Puidoux, l'étude détaillée des besoins des deux partenaires et les questions liées à la qualité sanitaire de l'eau (renouvellement du contenu du réservoir en moins de 48 heures).

La réalisation du plan de quartier « A la Sauge », derrière la gare de Palézieux, va provoquer une augmentation des besoins en eau potable du secteur desservi par le futur réservoir.

## Ouvrages annexes

La construction d'un nouveau réservoir implique son intégration dans le réseau de distribution et de défense incendie existant. En l'occurrence et pour Oron, cela concerne :

- Equipement de la station de pompage d'Entre-deux-eaux, 2x 2'000 l/min (mesure n° 1.1 du PDDE)
- Conduites entre le réservoir et la ferme des Carboles et entre le réservoir et Les Thioleyres (mesure n° 1.5 du PDDE)
- Connexion Puidoux <-> Oron à La Tronche (mesure n° 1.4 du PDDE).





## Budget PDDE

Le PDDE 2014 estime le coût des réalisations comme suit (montants HT et sans honoraires) :

- Nouveau réservoir des Carboles (part Oron seule) : 1'350'000.00
- Entre-deux-Eaux : équipements pas indiqués. Estimation : 150'000.00
- Conduites Carboles : 675'000.00
- Connexion La Tronche : sans la conduite La Barraz / chemin du Closy : 125'000.00

## Déroulement d'un projet

Les différents règlements SIA relatifs aux honoraires des mandataires (architectes, ingénieurs, spécialistes) subdivisent les mandats en phases et phases partielles selon le plan ci-dessous. Les phases 1 (définition des objectifs) et 2 (études préliminaires) étant déjà réalisées, elles ne sont pas mentionnées dans le tableau.

| Phase |                 | Phase partielle |   | Objectifs  |
|-------|-----------------|-----------------|---|--|
| 3     | Etude de projet | 31              | Avant-Projet  | Solution optimisée du point de vue de la conception et de la rentabilité         |
|       |                 | 32              | Projet de l'ouvrage   | Projet et coûts optimisés, délais définis  |
|       |                 | 33              | Procédure de demande d'autorisation / dossier de mise à l'enquête   | Projet approuvé, coûts et délais vérifiés, crédit de construction approuvé       |
| 4     | Appel d'offres  | 41              | Appel d'offres, comparaison des offres, propositions d'adjudication | Contrats de vente et d'entreprise conclus  |
| 5     | Réalisation     | 51              | Projet d'exécution  | Projet prêt pour l'exécution de l'ouvrage  |
|       |                 | 52              | Exécution de l'ouvrage  | Ouvrage réalisé selon cahier des charges et contrat                              |
|       |                 | 53              | Mise en service, achèvement   | Ouvrage réceptionné et mis en service, décompte final accepté, défauts éliminés. |

### Etude de projet (31)

Dans le but de poursuivre la réalisation du PPDE, la Municipalité souhaite pouvoir obtenir un avant-projet car les chiffres du PDDE datant de 2014 doivent être considérés avec prudence.

### Projet d'ouvrage (32)

Le projet d'ouvrage sera lancé après validation de l'avant-projet par la Municipalité. Il s'agira concrètement de dimensionner, dessiner et chiffrer tous les éléments du projet tels que conduites, bâtiment, connexion aux ouvrages existants, franchissement des routes et cours d'eau. Un avant-métré détaillé et le devis des travaux à  $\pm 10\%$  font partie de cette phase partielle.





### Procédure d'approbation (33)

Après validation du projet d'ouvrage par la Municipalité, les plans du projet et les devis seront finalisés en vue des demandes d'autorisation, qui seront multiples :

1. Législatif communal (préavis municipal)
2. Office de la consommation OFCO, conformément à la Loi sur la distribution de l'eau (LDE)
3. ECA (conformément au Règlement sur la participation aux frais de prévention contre l'incendie et les éléments naturels RPFPIEN)
4. Enquête publique conformément à la LDE

### Appel d'offres (41)

Afin de présenter au Conseil communal un préavis d'investissement de l'ouvrage au plus près de la réalité, la Municipalité désire obtenir un coût « offres rentrées ». La phase appel d'offres est comprise dans le mandat du prestataire.

### Coût de l'étude

Souhaitant réaliser les phases 31, 32, 33 et 41, la Municipalité a mandaté le bureau AW Ingénieurs-Conseils SA dont l'offre se détaille de la manière suivante :

| Phase  |     | Montant    |            | Total             |
|--|-----|------------|------------|-------------------|
| 31   | CHF | 26'955.00  |            |                   |
| 32   | CHF | 75'790.00  |            |                   |
| 33   | CHF | 12'750.00  |            |                   |
| 41   | CHF | 40'580.00  |            |                   |
| Séances avec Puidoux                             | CHF | 3'140.00   |            |                   |
| Rabais 10 %                                      | CHF | -15'921.50 |            |                   |
| Frais de reproduction 3%                         | CHF | 4776.45    |            |                   |
| Acquisition des droits de passage et divers 10 % | CHF | 16'000.00  | CHF        | 164'069.95        |
| TVA (7.7 %)                                      |     |            | CHF        | 12'633.40         |
| Montant total TTC                                |     |            | CHF        | 176'703.35        |
|  |     | Arrondi à  | <b>CHF</b> | <b>177'000.00</b> |

La Municipalité tient à rappeler que c'est au terme des 3 premières phases qu'un marché sera ouvert auprès de plusieurs entreprises pour les phases 4 et 5.

### Financement et amortissement

Demande de crédit

Désirant réaliser ces travaux, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement de **CHF 177'000.00 TTC.**





## Financement

Le montant de cet investissement sera, dans les limites de ses possibilités, pris en charge par la caisse communale. Par la suite et si nécessaire, celui-ci sera relayé au moyen d'un emprunt qui sera contracté aux meilleures conditions du marché.

## *Amortissement comptable*

En cas de réalisation des travaux, le montant de l'étude sera ajouté à ceux-ci et les amortissements comptables, calculés sur l'investissement net (HT), seront comptabilisés par annuités égales sur une période de 30 ans au maximum.

Dans le cas contraire, le montant de cette étude sera amorti par un prélèvement au fonds de réserve eau 9280.810.01 et n'affectera pas les comptes communaux.

## **Conclusion** :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité d'Oron vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de prendre la décision suivante :

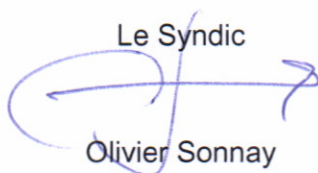
### LE CONSEIL COMMUNAL D'ORON

- vu le préavis municipal 20/2022 du 2 novembre 2022,
- entendu le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

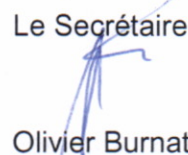
### DECIDE

1. **d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 177'000.00 TTC concernant le nouveau réservoir des Carboles à Les Thioleyres ;**
2. **de l'autoriser à financer ce montant selon les modalités proposées ;**
3. **de l'autoriser, le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché.**

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  
  
Olivier Sonnay



Le Secrétaire  
  
Olivier Burnat





Adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 novembre 2022

**Délégués de la Municipalité** : M. Thierry Menétrey, Municipal (technique)  
M. Olivier Sonnay, Syndic (finances)





LEGENDE:

-  Conduites eau potable existantes
-  Conduites eau potable projetées
-  Conduites eau potable à remplacer
-  Nouveau réservoir